

# la nouvelle lettre

Directeur de la publication : J. GARELLO  
Commission Paritaire 63570

N° 752 – 10 Mai 2003

Hebdomadaire 1 €

## EDITORIAL

### AVEC CONFIANCE

*Jean Pierre RAFFARIN termine son adresse aux Français par ces mots. Il demande qu'on lui fasse confiance, mais il affirme aussi sa confiance dans les mesures qu'il propose pour sauver les retraites. Cette double confiance est-elle méritée ? Est-elle méritée aux yeux des libéraux que nous sommes ?*

*Les deux questions ne se confondent pas : le Premier Ministre pourrait obtenir la confiance du pays, mais pas la nôtre, ou réciproquement.*

*L'opinion publique sera-t-elle sensible aux arguments qui lui sont proposés ? Elle sera ces jours-ci tiraillée entre d'une part les syndicats, la gauche et les médias qui les soutiennent aveuglément et d'autre part l'intuition qu'il faut faire quelque chose, et un reste de crédit au gouvernement. Ce crédit est quelque peu entamé par la fin de la guerre en Irak (celle-ci avait propulsé le Président de la République surtout, mais aussi le Premier Ministre, vers des sommets de popularité) et davantage encore par les mauvaises nouvelles sur le front du chômage. Mais le crédit des syndicats et de la gauche n'est pas non plus à son zénith. Les Français sont lassés des manifestations et grèves de minorités organisées qu'ils identifient enfin comme des corporations de privilégiés qui se croient tout permis, l'échec visible du 6 Mai des enseignants est révélateur. La gauche « modérée » est désorganisée en dépit de la victoire de François HOLLANDE, la gauche extrême est violente et irréaliste. Au total, je ne me risquerai pas dans un pronostic sur l'après 13 Mai : on va voir. Si la raison devait l'emporter sur la propagande, Jean Pierre RAFFARIN pourrait introduire les éléments de sa réforme des retraites : alignement public-privé, allongement de la durée de cotisation, encouragement à l'épargne-retraite. Dans le cas contraire ...*

*Cela dit, que devons-nous souhaiter, nous libéraux ? Le crédit que j'accorde au Premier Ministre au vu de sa première année d'exercice n'est pas très grand.*

*Nous avons fait cette semaine le bilan d'une année de réformes dans quatre domaines : l'Etat, l'emploi, l'éducation, la protection sociale. Le libéralisme n'y trouve pas son compte. Nous l'avons dit, nous avons le devoir de le dire tout net, car il n'est pas exclu que dans quelques mois on porte les échecs éventuels du gouvernement RAFFARIN au débit des libéraux (on nous a déjà fait le coup en 1986-1988, puis en 1995-1997). Une décentralisation jacobine, le maintien des 35 heures et de la loi de « modernisation sociale », la discrimination fiscale et les gaspillages publics ; voilà au minimum de quoi décevoir les libéraux, voilà ce qui nous éloigne des réformes profondes que requiert la dramatique situation de notre pays. Chemin faisant, nous avons pourtant trouvé trois motifs de ne pas condamner sans appel le gouvernement RAFFARIN. Le premier est l'inertie de l'administration et le poids de la culture étatique qui sévit dans les cabinets, et chez la majorité des parlementaires (pour ne pas dire les parlementaires de la majorité). Ce point a été évoqué par Bernard PLASAIT et Hervé NOVELLI, ils ont souligné de façon réaliste que ce n'est pas en un an que l'on peut changer la mentalité des gens « d'en haut ». Le second motif est la permanente pression exercée sur le gouvernement depuis le haut. La dyarchie de l'exécutif est un système inégal, on avait oublié ses méfaits après douze ans de cohabitation, et elle a été masquée ces derniers mois par la place faite aux relations internationales, domaine réservé de la Présidence. Il est incontestable que le gouvernement n'a pas les mains libres. Le troisième motif, celui-ci porteur d'un réel espoir, est la présence à l'Assemblée Nationale de 154 nouveaux élus véritablement issus de*

*la société civile, et non de l'ENA ou de la fonction publique. Certains d'entre eux ont dialogué avec nous tout au long de cette journée de Mercredi, et à l'image de Louis GISCARD D'ESTAING, ils nous ont persuadés qu'il existait une relève libérale, venue renforcer la « vieille garde » de mes amis, dont Hervé NOVELLI et Jean Jacques DESCAMPS présents dans nos débats.*

*Au vu de ces divers éléments, je serais tenté d'ouvrir une nouvelle ligne de crédit à Jean Pierre RAFFARIN sur les comptes de la banque libérale. Mais je m'arrêterai avant le sur-endettement.*

*La confiance personnelle au Premier Ministre implique-t-elle une confiance dans les réformes, et au premier chef dans la réforme des retraites ? Ma confiance n'est pas aveugle, et je vois bien qu'il n'y a rien dans ces mesures qui ressemblerait à la seule révolution indispensable : le passage à la capitalisation et le démantèlement du monopole de la Sécurité Sociale. Cependant, comme l'a fait remarquer Jean Pierre DORR, il y a peut-être dans la démarche du gouvernement une volonté de procéder à un premier test pour aller plus loin ensuite. Le cheval de Troie, en l'occurrence, serait l'encouragement à l'épargne retraite. Il faut, dit-on, mettre en alerte les Français, leur faire savoir que le système actuel va exploser –donc rompre avec les mensonges du rapport TEULADE et l'immobilisme de JOSPIN- et leur faire admettre qu'ils doivent y mettre du leur s'ils veulent sauver quelque chose de leur retraite. Je comprends cette explication, mais elle ne me satisfait pas pour autant. D'une part il y a quelque hypocrisie ou quelque contradiction à proclamer son attachement à la répartition alors même qu'elle est irrémédiablement condamnée et que chaque mois qui passe aggrave la situation. D'autre part les vertus pédagogiques du gradualisme sont incertaines, et je crois que la thérapie de choc est de loin préférable.*

*En conclusion, je veux bien accorder quelque nouvelle confiance à court terme au Premier Ministre, mais il ne faudrait pas que le fossé entre la volonté de réformer et l'incapacité de bien réformer continue à se creuser. D'ailleurs, si tel devait être le cas, la question de confiance à Jean Pierre RAFFARIN ne se poserait plus : dès l'an prochain il aurait à se démettre ou à se soumettre.*

Jacques Garello

## Conjoncture

### L'OCDE S'INQUIETE DE L'ECART EUROPE-ETATS-UNIS

Tous les six mois, l'OCDE réalise des prévisions économiques concernant les pays développés appartenant à cette organisation. On attendait avec impatience les nouvelles prévisions, car elles sont les premières à être réalisées depuis la fin de la guerre en Irak. Les incertitudes étant levées, l'économie allait-elle repartir ? En dépit d'une poussée de chômage, l'économie américaine, qui donne le ton, semble sortir indemne de la guerre. Aussi ce qui frappe l'OCDE, ce ne sont pas tellement les résultats récents en eux-mêmes, qui sont sans grande surprise, que les écarts durables qui se creusent entre les Etats-Unis et l'Europe qui lui semblent essentiels.

Au sein de l'Europe, la France est en mauvaise posture.

#### Une croissance beaucoup plus rapide aux Etats-Unis qu'en Europe

L'OCDE considère donc que les incertitudes liées à la guerre en Irak sont levées. La confiance devrait donc revenir peu à peu et la période d'attentisme dans les décisions -par exemple d'investissement- est terminée. De plus, les risques de flambée du pétrole sont derrière nous, ce que confirment les dernières décisions de l'OPEP (accroissement des quotas) et la prochaine reprise des exportations irakiennes : un prix de 25 dollars le baril paraît réaliste à l'OCDE.

En dépit de ces bonnes nouvelles, l'OCDE n'en a pas moins révisé légèrement à la baisse ses prévisions, par rapport aux précédentes, qui intégraient déjà l'éventualité d'un retour à la paix dans les mois à venir. En moyenne, la croissance dans les 30 pays membres de l'OCDE devrait être en 2003 de 1,9%, contre 2,2% annoncés en décembre dernier. Mais la reprise serait là en 2004 : une « reprise graduelle mais peu spectaculaire de l'activité », ce qui signifie 3,0% de croissance.

Mais ce ne sont pas ces résultats moyens, à vrai dire sans grande surprise, qui attirent l'attention de l'OCDE. Ce sont les écarts qui se creusent entre les Etats-Unis et l'Europe. Déjà, pour 2002, la

croissance aura finalement été de 2,4% aux Etats-Unis, contre 0,9% seulement pour la zone euro, soit nettement plus du double. L'Allemagne en particulier est très touchée, avec une croissance de 0,2%. La France se porte en apparence un peu mieux, avec un taux de 1,2%, mais les résultats du quatrième trimestre, qui viennent de paraître, sont catastrophiques et contre toute attente le PIB a reculé de 0,1% : ce n'est plus du ralentissement, c'est presque une récession. A ces mauvais résultats européens, on peut adjoindre ceux du Japon, qui ne sont pas plus brillants : 0,3% de croissance en 2002.

Quelles sont les prévisions pour 2003 ? Les Etats-Unis devraient rester à peu près sur le même rythme de croissance, avec 2,5%. Mais la zone euro elle aussi resterait à son niveau antérieur, avec 1,0% de croissance seulement : l'écart persiste donc. La France resterait, elle aussi, à 1,2%, mais compte tenu du résultat du dernier trimestre 2002, on se demande même si on y parviendra. L'Allemagne sera à 0,3% et la Japon à 1,0%.

### **Ce sont les différences structurelles qui jouent**

Qu'en sera-t-il en 2004 avec la reprise annoncée ? Les Etats-Unis connaîtront effectivement une vraie croissance, avec une prévision de hausse du PIB de 4,0%. L'Europe restera à la traîne, avec 2,4%, et plus encore le Japon, avec 1,1%. La France devrait être à 2,6% et l'Allemagne à 1,7%.

Ces divergences entre l'Europe et les Etats-Unis montrent que les facteurs géopolitiques et psychologiques n'ont joué dans la crise actuelle qu'une part relativement faible. Sinon, comment expliquer que chaque année les Etats-Unis, crise ou pas, fassent mieux que l'Europe ? Il faut forcément se tourner vers les données structurelles.

Les experts de l'OCDE affirment ainsi que « pour utiles qu'ils soient, une reconstruction rapide en Irak et le retour progressif à plus de sécurité dans le monde ne sauraient se substituer à une authentique dynamique de croissance économique ». Cette dynamique passe par la flexibilité du marché du travail et la rentabilité des investissements (donc la fiscalité).

Cet écart entre l'Amérique du Nord et l'Europe devrait comporter certaines conséquences, selon l'OCDE, dont l'aggravation du déficit extérieur américain, ce qui représente un déséquilibre financier externe susceptible de constituer un facteur de vulnérabilité pour le dollar, qui pourrait continuer à baisser. Mais cela ne dérange guère les Américains, du moins dans l'immédiat.

### **Projecteur sur la France-2008 : déficits et chômage**

Selon l'OCDE, le danger principal auquel sont exposées les entreprises européennes réside dans les déficits publics. Ils nous « ramènent sept ans en arrière », et représentent 3,5% du PIB en moyenne : « Cette plongée dans les déficits est d'autant plus préoccupante qu'elle s'inscrit le plus souvent dans un contexte où les déficits à venir seront considérablement alourdis par les effets du vieillissement démographique et la lenteur avec laquelle sont réformés les systèmes de retraite et de santé ».

Sur ce point, la France est particulièrement visée. D'ailleurs les chiffres de déficits avancés pour la France pour 2003 (3,6%) et 2004 (3,3%) sont au delà des critères de Maastricht.

Sur une plus longue période (horizon 2008), il apparaît clairement à l'OCDE que les prévisions pour la France sont beaucoup plus pessimistes que pour d'autres pays. Les comptes publics resteraient dans le rouge en 2008, avec 3,3% de déficit par rapport au PIB. La dette publique continuerait à progresser et à dépasser les normes européennes avec 67% du PIB.

Mais c'est surtout pour le chômage que les perspectives sont plus sombres pour la France qu'ailleurs. Le chômage se maintiendrait en 2008 à des niveaux de crise, soit 8,8% de la population active. Ce ne sont pas les statistiques de l'INSEE qui viennent de paraître pour le mois de mars qui peuvent nous rassurer, puisque le taux de chômage atteint 9,3% de la population active, soit le taux qui était prévu pour la fin juin. Quant à la croissance, sa tendance serait beaucoup plus faible qu'ailleurs et notamment qu'en Amérique avec 1,9% seulement sur la période 2005-2008.

L'OCDE en conclut que l'Europe en général et la France en particulier doivent mettre en œuvre des réformes de fond. Elle souligne d'ailleurs qu'en termes de réformes structurelles, l'Allemagne vient de proposer des mesures intéressantes. Elle ne peut en dire autant pour la France. Nous allons donc payer dans les années à venir la facture du refus ou de la lenteur des réformes en France et de la tyrannie du statu quo. Cette facture sera lourde : si les Etats-Unis distancent l'Europe, l'Europe distancera la France.

### **DEFENSE EUROPENNE AUTONOME CONTRE ALLIANCE ATLANTIQUE**

Cette semaine, deux événements majeurs ont mesuré le fossé qui sépare désormais la conception française des relations avec les Etats-Unis de celle de la majorité de nos partenaires européens.

D'un côté, la France, mais aussi l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg ont jeté à Bruxelles les bases d'une défense européenne autonome par rapport aux Etats-Unis. Certes, ils ont pris soin de préciser que ce pilier européen au sein de l'OTAN n'était pas dirigé contre l'Alliance Atlantique ou les Etats-Unis, mais personne n'est dupe. Il s'agit en particulier de créer «un noyau de capacité collective de planification et de conduite d'opération» de l'Union européenne. Ce noyau stratégique, voulu avant tout par le Président CHIRAC, devrait être mis en place dès l'été 2004.

Il n'a échappé à personne que, comme par hasard, cette initiative venait des quatre pays ayant formé le noyau dur de l'opposition européenne à l'intervention américano-britannique en Irak. Ce développement d'une «capacité européenne de réaction rapide» est certes limité par des raisons budgétaires, mais il marque, en dépit de précautions de vocabulaire, une volonté très nette de contester la tutelle américaine. Présentée comme destinée à renforcer l'Alliance Atlantique, cette initiative ne vise en réalité qu'à l'affaiblir.

D'un autre côté s'est affirmée une autre conception -et ce n'est pas un hasard- à la veille de l'initiative de la France et de ses trois partenaires européens.

Dans un entretien au Financial Times le premier ministre britannique, Tony BLAIR, a affiché son refus d'une Europe rivale des Etats-Unis : «Je ne veux pas que l'Europe s'érige en rivale de l'Amérique. Ce serait dangereux et déstabilisant. Ceux qui craignent l'unilatéralisme américain devraient réaliser que la voie la plus rapide à son instauration, c'est l'établissement d'un pôle rival à celui des Etats-Unis ».

Tony BLAIR n'a pas hésité à s'en prendre aux conceptions défendues par le Président français Jacques CHIRAC : « Quelques uns veulent un monde multipolaire avec différents centres de pouvoir, mais je pense que ce monde deviendrait rapidement celui de pouvoirs rivaux. D'autres pensent, et c'est là ma position, que nous avons besoin d'une puissance qui englobe un partenariat stratégique entre l'Europe et l'Amérique ».

En d'autres termes, vouloir un mode multipolaire -en clair une Europe autonome séparée des Etats-Unis- c'est non seulement utopique, mais c'est aussi une menace pour la communauté internationale. Et Tony BLAIR de s'adresser directement aux européens : « Vous abstraire, volontairement, de la principale alliance stratégique qui est à votre porte équivaldrait à une manière d'automutilation à l'échelle d'un pays ». L'idée d'un contrepoids à la puissance américaine est une aberration. « Cela consisterait à renouer avec quelques uns des problèmes de la guerre froide, certains pays jouant les centres de pouvoir les uns contre les autres ».

Ce débat est essentiel. Il montre que ce qui s'est passé à propos de l'Irak n'est pas qu'un simple incident de parcours, ou une fantaisie de tel ou tel : c'est un débat de fond qui s'ouvre sur la conception de nos relations avec les Etats-Unis et l'avenir de l'Alliance Atlantique. La France et l'Allemagne s'engagent dans une voie dangereuse pour les démocraties : celle d'une opposition aux Etats-Unis et d'une volonté d'autonomie totale de l'Europe y compris sur le plan militaire. On n'est pas loin de vieilles thèses des années 60 sur l'impérialisme américain. L'Angleterre -suivie par la majorité de nos partenaires de l'Europe des 25, pense que l'Europe alliée aux Etats-Unis sera forte. Ce n'est pas une soumission à la puissance américaine, c'est au contraire un renforcement de l'Europe grâce à une alliance avec une grande puissance.

En dehors de ces aspects diplomatiques et politiques, les considérations économiques ne sont pas négligeables. On aura remarqué le plaidoyer de plusieurs industriels français fabricants d'armes, sans doute inquiets des achats de matériel américain (le « contrat du siècle » pour les avions militaires polonais). Mais on peut se demander si ces industriels sont en mesure d'assurer l'indépendance de la défense européenne quand on sait que lesdits européens sont incapables de fonctionner sans la technique made in USA -comme l'intervention au Kosovo l'a démontré. La défense européenne est une provocation inutile. Une de plus.

## LES COMITES D'ENTREPRISE DE LUXE

Une enquête que notre confrère l'Expansion de mai 2003 vient de publier porte sur les comités d'entreprises « exception française », pour lesquels « le secret est bien gardé dans la galaxie complexe, hétéroclite et opaque des comités d'entreprise ». Comme il n'y a pas de données globales sur ce sujet, l'enquête de l'Expansion auprès des 60 plus grandes entreprises françaises est particulièrement intéressante. Notons d'ailleurs que seules une vingtaine d'entreprises ont accepté de jouer le jeu de la transparence. « Et, rapidement, on comprend la raison de la discrétion observée par les directions des ressources humaines comme par les syndicats majoritaires, gestionnaires de ce pactole : l'inégalité ».

Une inégalité qui vient d'abord de ce que seuls les établissements de plus de 50 salariés ont l'obligation d'avoir un comité d'entreprise : donc seuls la moitié des salariés environ profitent du système. Une inégalité encore entre les grandes sociétés, selon qu'elles sont publiques ou privées. En moyenne, le montant versé par les entreprises interrogées à chacun de leurs salariés à travers leur comité d'entreprise est de 1200 euros : cela prend la forme de bons d'achat, de chèques-cadeaux, de primes de vacances, de naissance, de mariage, d'arbre de Noël, de séjours à la montagne à prix cassés, de réduction sur les billets de cinéma, frais de cantine, mutuelle....

Et certains en profitent bien. La budget par salarié et par an est de 2020 euros chez Dassault Aviation, 1786 euros chez Eurocopter, 1523 à la BNP, 1452 chez Airbus, 1354 chez EDF-GDF, 1319 chez France Telecom, 1123 à la Banque de France, 938 à La Poste, 882 à la RATP. On remarquera que la liste comprend, comme par hasard, beaucoup d'entreprises publiques -ou anciennement publiques- et plus encore de monopoles publics : cette situation permet aux salariés de bénéficier d'avantages prélevés directement sur le client, qui en paie le coût.

C'est ainsi que le comité d'entreprise d'EDF-GDF perçoit 1% de tout le chiffre d'affaire de l'entreprise. Certains sont ainsi à la tête de budgets impressionnants. Citons en particulier EDF-GDF avec un budget annuel du CE de 497 850 000 euros, gérés par les syndicats majoritaires -en fait largement par la CGT-, et qui emploie à lui seul plus de 5000 salariés.... De même le CE de La Poste a un budget de 300 000 000 euros, celui de France Telecom est de 153 000 000 euros. Parfois, comme à Airbus, c'est 5% de la masse salariale qui est consacrée au comité d'entreprise.

Par comparaison à ces grands monopoles publics, le budget du CE d'entreprises privées apparaît plus modeste, avec 1 700 000 euros chez Décathlon (103 euros par salarié) ou 2 300 000 euros chez Casino (52 euros par salarié). Il y a donc bien un privilège des salariés des grandes entreprises publiques et surtout de leurs syndicats qui ont ainsi un pouvoir financier et une emprise considérable. Le client est-il toujours conscient de « sa » générosité à l'égard des salariés du public et de leurs syndicats ?

Mais cela dépasse les seuls cadeaux ou réductions accordés aux salariés ; certains CE ont des terrains de sports, des villages ou maisons de vacances, des clubs de tennis, des châteaux (EDF) pour les colonies de vacances, des bases de loisirs, des chalets en montagne, voire des hôtels ou des médiathèques plus importantes que dans bien des mairies. Parfois les salariés ne sont pas seuls à en bénéficier et à EDF-GDF par exemple les retraités bénéficient aussi de ce pactole. Parfois, comme dans les grandes banques -héritage de la période de nationalisation- les sommes allouées au CE ne sont qu'une partie des avantages versés aux salariés, qui sont souvent directement gérés -hors CE- par l'entreprise : allocations vacances, crèches, gardes, frais d'études, restauration et mutuelles.

Nous sommes ainsi le seul pays au monde où les représentants du personnel gèrent les œuvres sociales, ce qui renforce encore le pouvoir artificiel des syndicats. Et, bien entendu, ces avantages ne sont soumis ni à charges sociales, ni à impôts pour les salariés. Quelle importance ont toutes ces largesses, puisque ce sont des « avantages acquis » et que c'est le client qui paye. Celui-ci n'a qu'à se taire, jusqu'au jour où la concurrence lui permettra d'aller voir ailleurs et de trouver moins cher.

## LA COMEDIE DES DROITS DE L'HOMME A L'ONU

Jacques GARELLO avait souligné ici même, dans un éditorial consacré à l'élection de la Libye à la présidence de la commission des droits de l'homme des Nations unies («La Libye des droits de l'homme») le côté à la fois dérisoire et dangereux d'élire un pays ne respectant pas les droits de l'homme à la tête de cette commission. La pratique de cette commission au cours du dernier mois a confirmé les pires craintes que l'on pouvait avoir.

Même le journal *Le Monde*, dont on connaît pourtant l'indulgence vis à vis des dictatures du tiers-monde, a été obligé de reconnaître qu'être « membres de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies est désormais la meilleure défense des pays les plus répressifs du monde ». C'est au point que ce journal a même titré son éditorial « Parodie à l'ONU » en commençant à rappeler que la France avait aidé à l'élection « malencontreuse » à la présidence de la représentante de la Libye.

En six semaines de débats, bien des résolutions ont été présentées, condamnant, souvent en termes très modérés, tel ou tel pays pour atteinte aux droits de l'homme. Dans presque tous les cas, ces résolutions ont été repoussées : c'est le cas de Cuba, qui a échappé aux condamnations de la vague de répression qui vient de s'abattre sur ses opposants, de la Russie, qui n'a pas été condamnée pour ses exactions en Tchétchénie, ou encore de la Chine, du Soudan ou du Zimbabwe. Tous ont été blanchis de leurs atteintes pourtant évidentes aux droits fondamentaux.

Les pays du groupe africain ont fait bloc pour empêcher toute condamnation de leur continent. Le système étant efficace, il s'est élargi aux pays musulmans, puis à la Russie et à la Chine. Même quelques pays démocratiques ont volé au secours de cette coalition des défenseurs des pays mis en accusation.

Le système est si efficace qu'il a conduit la Corée du Nord à faire acte de candidature pour un siège à la Commission, ce qui, elle l'a bien compris, lui éviterait tout risque de condamnation.

Ajoutons que, comme par hasard, un seul pays a été condamné à une large majorité pour atteinte aux droits de l'homme. Il s'agit d'Israël. Cela se passe de commentaires.

Le secrétaire général des Nations Unies lui-même s'est cru obligé de réagir et de sermonner la Commission des droits de l'homme. « Votre voix a été affaiblie par les dissensions et votre message a perdu de sa clarté. Il faut que cela change » a déclaré M. Kofi ANNAN, ajoutant : « Qu'ils soient civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels les droits de l'homme sont universels ». Par exemple, a-t-il dit, les droits des femmes sont les mêmes sur tous les continents. Et il a conclu : « les atteintes flagrantes ne doivent pas être tolérées, ce refus doit être absolu et universel, que les violations soient le fait des pays développés ou en développement ».

Certains pays veulent tirer les conséquences de ce qui s'est passé, en imposant des conditions plus fermes aux Etats qui veulent siéger à cette commission, à commencer par le respect des droits de l'homme chez eux. Mais la Présidente de la commission, l'ambassadrice libyenne, a rétorqué : « Nous aussi, nous avons des critères. Les pays voulant être membres ne devraient pas avoir de passé colonialiste, devraient avoir des lois antiracistes irréprochables, des politiques acceptables en matière d'immigration... Voulez-vous que je continue ».

Voilà bien le fond du problème : on a appelé n'importe quoi droit de l'homme et on ne sait plus ce que c'est. Et on a laissé le monopole du discours sur ces droits à ceux qui ne les respectaient pas. Faut-il s'étonner ensuite que l'Onu y ait perdu en crédibilité ? Il est vrai aussi que la voix des occidentaux a été très faible, sinon inaudible, en particulier en raison de leurs divisions.

L'attitude de la France, en votant pour la Libye, n'est pas pour rien dans cet affaiblissement. En tous cas, ce que nous avons annoncé s'est produit : la Commission a protégé les pays coupables et s'est moquée de la défense des droits de l'homme. Il est temps que cesse cette comédie.

## AUDACE DES REFORMES OU TYRANNIE DU STATU QUO ?

C'était le thème du colloque organisé par l'ALEPS mercredi dernier 6 mai, un an jour pour jour après la défaite des socialistes. Si l'on devait s'en tenir aux grandes réformes qu'attendent les libéraux depuis des lustres, le constat serait en effet décevant.

Mais il ne faudrait pas retenir de cette journée les aspects seulement négatifs. Il faudrait d'abord indiquer que Jacques GARELLO et les administrateurs de l'ALEPS ont été doublement satisfaits : par la qualité de l'audience, faite de soixante personnalités de la « société civile », et par la qualité des débats. Il faudrait aussi souligner que ce colloque avait été organisé en liaison avec les députés du groupe des réformateurs, et qu'ils ont répondu présents. Il faudrait encore observer que libéraux « civils » et réformateurs parlementaires ont des analyses, des craintes, et quelques espoirs parallèles, le seul débat étant sur le rythme des réformes, que les uns veulent rapides et profondes, les autres progressives et prudentes. Cependant tous ont bien convenu qu'on ne pouvait en rester là. Il faudrait enfin se réjouir de la conclusion de ce colloque, qui est une promesse d'un dialogue plus poussé et plus fréquent entre société civile et société politique.

Quant au contenu des communications et des débats, la Nouvelle Lettre se propose de vous en donner un aperçu plus complet dès la semaine prochaine, et l'ALEPS publiera certainement les actes de ce colloque, au plus tard au mois de Juin. Il sera, hélas, encore temps.

Qu'il soit cependant permis d'indiquer quelques temps forts de cette journée.

Après les présentations de Bernard PLASAIT et Hervé NOVELLI appelant les hommes politiques et les administrations à une « nouvelle culture », la première session était naturellement consacrée à la réforme de l'Etat, qui suppose en effet un changement culturel. Pour admettre que la puissance publique ne peut se concentrer entre les mains du seul Etat, et pour souhaiter que, même décentralisée elle fasse une place croissante à l'initiative privée. Il appartenait naturellement au Professeur Roland DRAGO, de l'Institut, Vice Président de l'ALEPS, de diriger cette session où se sont illustrés le Professeur Gérard BRAMOULLE, adjoint aux finances de la ville d'Aix en Provence, Madame Benoite TAFFIN, porte-parole de « Contribuables Associés » et administrateur de l'ALEPS, et Louis GISCARD d'ESTAING, ce jeune élu du Puy de Dome qui s'était signalé à la Chambre dès son arrivée en proposant de supprimer l'ENA. La deuxième session sur la réforme de l'emploi permettait aux chefs d'entreprises d'exprimer leur mécontentement. Madame Sophie de MENTHON s'est départie de la neutralité de sa présidence pour dire ce qu'elle avait sur le cœur devant le spectacle de cette France condamnée au non-travail, de ces entrepreneurs réduits à la délocalisation. Axel ARNOUX estime, pour sa part, que la réglementation et la fiscalité sont en train de détruire les patrimoines qui permettent de créer et développer les entreprises familiales. Le doyen Jean Pierre CENTI, de la Faculté d'Aix en Provence, rappelle que la lutte contre le chômage passe par la flexibilité du marché du travail et par une réforme complète de la fiscalité et autres prélèvements obligatoires : le coût du travail trop fort, la volonté de travailler trop faible.

La troisième session, consacrée à l'éducation, nous a valu quelques belles passes d'armes entre Christian VANNESTE, député du Nord, et notre lauréat Philippe NEMO, très sévère pour les orientations de notre actuel ministre, après que le Professeur Jean Yves NAUDET ait revendiqué de nouvelles libertés pour les familles qui ont davantage besoin de libertés que d'aides – surtout de la façon dont elles sont organisées, confondant redistribution et protection de la famille, un point souligné par le Pr. Bertrand LEMENNICIER qui présidait la séance. Enfin la quatrième et dernière session, présidée par Fred AFTALION, était d'une actualité brûlante, puisqu'elle portait sur la réforme de la Sécurité Sociale. Avec beaucoup de compétence Jean Pierre DORR, médecin et néanmoins député, a dialogué avec Georges LANE (Paris Dauphine) sur les perspectives de l'assurance maladie, et il aurait fallu mieux apprécier le remarquable exposé de Nicolas MARQUES sur les retraites. Mais il était tard, juste le temps pour Hervé NOVELLI, Jacques GARELLO et Jean Jacques DESCAMPS, venu renforcer la présence parlementaire, de faire une synthèse...optimiste.

## L'HISTOIRE DE LA LIBERTÉ SCOLAIRE AUX ETATS UNIS

*Le Professeur Leonard LIGGIO enseigne l'histoire économique à l'Université George Mason, à Fairfax (Virginie). Il commentait, à l'occasion de la XXV<sup>e</sup> Université d'Été de la Nouvelle Economie, l'exposé de Philippe NEMO sur le modèle libéral de la famille, retranscrit la semaine dernière dans la Lettre. Leonard LIGGIO est Président de la prestigieuse Société du Mont Pèlerin et Vice Président d'Atlas Foundation.*

Sous le règne de Louis XVI la France, qui avait expulsé les Huguenots, a voulu instaurer une véritable religion d'Etat, avec un monopole pour l'éducation des enfants. Les Huguenots étaient dispersés en Angleterre, en Hollande, en Prusse et en Amérique. C'est ainsi qu'ils firent de Berlin une grande ville industrielle. En France les Jésuites furent également expulsés, parce qu'ils acceptaient mal le monopole étatique. Les Jacobins poursuivirent dans la voie du contrôle de la religion, confisquèrent les propriétés d'Eglise et imposèrent un système d'éducation publique. La liberté religieuse et la liberté de l'enseignement sont toujours étroitement liées, et leur sort en France a été cruel.

Par contraste, les Etats Unis ont été fondés sur le principe de la liberté religieuse, et l'Amérique accueillit tous les gens persécutés pour leurs religions en Europe. Ils arrivèrent en groupes, et chacun de ces groupes a voulu avoir ses propres écoles. D'innombrables établissements scolaires et d'universités privées se sont donc créés, sous le signe de la libre adhésion, et sans aucune coercition. Cependant, les partisans de l'Etat et les sociaux démocrates n'ont cessé de pousser à un système étatique et public d'éducation. Au début les familles n'y ont pas vu d'inconvénient, car le système public était sensé respecter la diversité religieuse et n'était pas hostile aux familles. Malheureusement depuis quarante ans les enseignants se sont mis en tête d'apprendre aux enfants des choses que les parents ne souhaitaient pas. Les parents ont réagi et dans beaucoup d'Etats ils ont obtenu la liberté de ne pas envoyer leurs enfants à l'école publique, accompagnée de la possibilité de recevoir des subsides pour inscrire leurs enfants dans les écoles de leur choix. Cependant les tribunaux n'ont pas toujours admis ces dispositions, parce que les juges sont de gauche et dans la tradition jacobine. La bataille pour la liberté de l'éducation est donc devenue une bataille juridique. Après avoir consacré la victoire des magistrats il y a maintenant une inversion de tendance et, depuis le dernier mois de juin (2002) la thèse du monopole de l'éducation semble abandonnée, car elle est réputée contraire à la Constitution qui garantit la liberté religieuse.

On revient ainsi à la philosophie des pères fondateurs de la démocratie américaine, telle que l'ont exposée Harold Berman (« La Révolution de la Loi » traduit en français par Raoul Audouin aux Editions de l'Université, à Aix) et Robert Nisbet (Twilight of Authority, malheureusement en anglais seulement).

---

### AU SOMMAIRE DU N° 752 :

**EDITORIAL :** Avec confiance pp. 1-2

**CONJONCTURE :** L'OCDE s'inquiète de l'écart Europe-Etats-Unis pp. 2-3

**ACTUALITÉ QUI NOUS FAIT RÉFLÉCHIR :** Défense européenne autonome contre Alliance Atlantique p. 4  
– Les comités d'entreprise de luxe p. 5 – La comédie des droits de l'homme à l'ONU p. 6 – Audace des réformes ou tyrannie du statu quo ? p. 7

**SPÉCIAL UNIVERSITÉ D'ÉTÉ :** Histoire de la liberté scolaire aux Etats-Unis p. 8

**ABONNEMENT DE 1 AN (40 Numéros) : €30.00.**

**ABONNEMENT DE SOUTIEN (UN AN) : €92.00.**

**LIBERTÉ ECONOMIQUE ET PROGRES SOCIAL**

35 Avenue Mac Mahon - 75017 PARIS - Tél. : 01 43 80 55 18

[www.libres.org](http://www.libres.org)